

RAPPORT N°26

MOBILITE – PRESTATION DE LA SOCIETE ATCHOUM

Constat :

En zones rurales on estime à 30 % les personnes ayant un problème de mobilité. Cela touche essentiellement les personnes âgées, les personnes en insertion et les jeunes.

Actuellement, sur notre territoire, les réponses apportées à ce type de public par ALF sont : le Bus des Montagnes et le transport à la demande sur l'ex-Pays d'Ambert pour un budget de 44 000 € chacun avec un autofinancement qui va de la moitié de la dépense à la quasi-totalité.

Quelles évolutions prévues ?

- Une expérience de 6 mois va voir le jour d'ici la fin de l'année, en interne, sur du transport en circuit organisé sur 2 boucles réalisées sur 2 demi-journées qui remplacent des anciens créneaux de TAD pendant la durée de l'expérience.
- Parallèlement, l'entreprise Atchoum, entreprise agréée sociale et solidaire, propose le concept suivant :
 - Un service de covoiturage solidaire rural qui permet de répondre à des demandes de trajet par son site internet, son application mobile ou via son centre d'appels qui peut être utilisé notamment par les personnes âgées. Les personnes s'inscrivent et elles sont jointes par SMS une fois le conducteur trouvé si conducteur il y a.
 - Pour des trajets type : trajet court : moins de 10 km en moyenne
 - Avec des conducteurs solidaires : l'idée est de faire émerger des conducteurs « réguliers » qui permettent de faire des trajets réguliers par exemple en recrutant des bénévoles dans les bénéficiaires de l'ADMR, des associations locales etc...
 - L'émission de tickets mobilité qui permettent à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas payer par carte bancaire d'acheter des tickets pour covoiturer. Cela permet au passager d'acheter ses tickets dans des points relais et de payer son conducteur avec ce ticket. Le conducteur lui pourra se faire payer par Atchoum via un virement bancaire.

On pourrait créer une régie pour revendre ces tickets dans les MSAP ;

- L'implication des commerçants pour promouvoir la démarche en offrant un ticket mobilité au client qui aura acheté pour X € de course.
- La communication et de l'animation des réunions d'information tout public (en payant un forfait). A nous de planifier les réunions et d'inviter les personnes potentiellement intéressées par le sujet.
- La plateforme téléphonique est une entreprise d'insertion basée à Dijon

☞ Le coût pour le passager et le gain pour le conducteur :

En dessous de 5 km : forfait 2.5 €

Au-dessus : calcul par l'algorithme de la plateforme

Exemples :

St Amand Roche Savine/Ambert : 12 km = 5.23 € le trajet

Cunlhat/Olliergues : 16km = 6.48 €

Le conducteur va chercher la personne chez elle, d'où le concept de covoiturage solidaire.

Cible plutôt les petits trajets

Pour l'instant difficulté à créer un groupe pour un même parcours.

Le conducteur n'est pas rémunéré entre chez lui et chez la personne : c'est de la solidarité.

Atchoum prélève 12 % du montant du trajet pour les frais de SMS et bancaire d'Atchoum car c'est eux qui envoient des SMS aux passagers et conducteurs quand ils ont trouvé une solution.

Atchoum fonctionne en général avec un complément de conducteurs de recours. Ainsi le passager qui ne trouverait pas de solution via la plateforme Atchoum se verrait proposer le service d'un chauffeur de recours. Ce système permet une fiabilité de service et la confiance des passagers. Ces chauffeurs de dernier recours pourraient être recrutés (de manière bénévole) auprès des bénéficiaires d'aides à domicile ou dans les associations volontaires. C'est un des enjeux de la réunion de communication.

☞ Le coût pour CCALF pour l'ensemble du périmètre ALF :

Avec un forfait de 10 appels par mois pour 1000 habitants et donc 300 appels mensuels pour 30 000 hab :

- 10 appels / mois /1000 habitants = 50 €

Pour 30 000 habitants : 300 appels par mois

Coût : 30 x 12 x 50 = **18 000 €**

- Service statistique annuel 15 € x 12 = **180 €**

- Communication : 240 € par commune. Prendre en compte les communes de + de 1000 hab et/ou possédant une MSAP : Ambert, Cunlhat, Olliergues, St Germain l'Herm, Arlanc, Marsac, Viverols

240 x 7 = **1680 € ou plus si besoin**

TOTAL : 19 860 €

☞ Comment gérer ce coût ?

Nous proposons que le service actuel du TAD puisse, pendant les six premiers mois d'existence d'Atchoum, faire la promotion d'Atchoum à ses propres bénéficiaires. Ensuite le service TAD n'interviendrait plus sur les trajets qu'en cas de blocage du service Atchoum, il deviendrait le service subsidiaire d'Atchoum avec une diminution des créneaux dédiés au TAD.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'appliquer le service proposé par l'entreprise ATCHOUM pour une durée de 3 ans renouvelables tous les ans, sur l'ensemble du territoire ALF et l'ouverture d'une régie pour la vente de tickets mobilité.
- de charger M. le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.